



04/06/19

Note d'information sur la présence de chiens de protection en montagne.

L'utilisation de chiens est devenu indispensable à la protection des troupeaux ovins dans l'aire de présence du loup. La disparition des grands prédateurs au début du siècle avait fait perdre l'habitude de leur présence. Dans le Mercantour et plus généralement dans tous les pâturages d'altitude des Alpes, tout un chacun est amené à croiser ces chiens : il s'agit principalement de patous et plus rarement de bergers d'Anatolie.

Une priorité : informer.

La rencontre avec un troupeau et ses chiens de protection nécessite des comportements adaptés. Quelques règles simples permettent d'éviter la confrontation.

Ces principes sont décrits dans la plaquette ci-jointe mais le message essentiel à faire passer est de : **GARDEZ SES DISTANCES ET CONTOURNER LE TROUPEAU.**

Des panneaux indiquant de la présence de troupeaux et de chiens de protection sont disposés dans les secteurs où la fréquentation touristique est importante et des plaquettes explicatives des bons comportements sont à disposition dans les maisons du Parc.

Les gardes du Parc national font systématiquement de la prévention en expliquant ces comportements aux randonneurs qu'ils croisent lors de leurs tournées.

Tous les documents ainsi que des vidéos explicatives sont disponibles sur le site de la DREAL AURA : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/en-cas-de-rencontre-avec-un-troupeau-et-des-chiens-a4010.html>.

Cette année, pour démultiplier son action, le Parc national va recruter 3 médiateurs pastoraux qui vont sillonner les vallées pour réaliser de la médiation environnementale. Cela consiste à engager une discussion avec les usagers de la montagne et ainsi à les sensibiliser aux bonnes pratiques.

Le Parc tient aussi à disposition des randonneurs le formulaire de déclaration d'incidents entre usagers des espaces pastoraux et chiens de protection des troupeaux (ci-joint).